RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE Honneur-Fraternité-Justice

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS DIRECTION GÉNÉRALE



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) envisage le recrutement d'un Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques (DRAJ) au sein de sa Direction Générale.

Le recrutement est ouvert aux candidats des deux sexes de nationalité mauritanienne, âgés au plus de cinquante-cinq (55) ans au jour de dépôt de candidature.

Le dépôt de candidatures sera ouvert à l'adresse électronique : depot.candidatures18@gmail.com pendant la période allant du 28 janvier au 11 février 2024. Les candidatures envoyées après le 11 février, 17h00 ne seront pas acceptées

Profil recherché et expériences :

- Être titulaire, au minimum, d'un diplôme universitaire (Bac + 5) ou équivalent en Droit;
- 2. Maîtriser l'arabe et / ou le français ;
- 3. L'anglais constituera un atout ;
- 4. Maîtriser l'outil informatique ;
- 5. Expérience générale de dix (10) ans ;
- 6. Expérience spécifique avérée et attestée de sept (07) ans dans le domaine des marchés publics ;
- 7. Expérience spécifique avérée et attestée de cinq (05) ans dans les domaines de la réglementation et autres affaires Juridiques.

Le dossier de candidature doit comporter les scans de :

- 1. Un CV détaillé et signé sur l'honneur et ne dépassant pas cinq (5) pages ;
- 2. Une lettre de motivation manuscrite adressée au **Directeur Général de l'ARMP** en mentionnant le contact ;
- 3. Des copies certifiées des diplômes et attestations ;
- 4. Des copies certifiées des documents justifiant l'expérience du candidat ;
- 5. Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 6. Une photo d'identité de bonne qualité-

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse : depot.candidatures18@gmail.com et portant pour objet la mention : « candidature au poste de DRAJ de l'ARMP » au plus tard le 11 Février 2024 à 17^h TU (la date de l'email faisant foi).

L'examen des dossiers de candidature se fera suivant le calendrier indicatif ci - après :

Phases de la procédure	Dates indicatives	Critères d'évaluation
Examen de la recevabilité et de la conformité	12 au 15 février 2024	Liste des pièces demandées et conformité des références académiques et de l'âge requis
Evaluation de la qualification et de l'expérience des candidats	16 au 22 février 2024	80 points
1 ^{er} Entretien avec les candidats retenus	23 au 29 février 2024	10 points
2eme Entretien avec les candidats shortlistés	02 au 04 Mars 2024	10 points

La procédure de sélection sera menée sous l'égide de l'ARMP par un cabinet privé de Ressources Humaines (RH) désignée à cet effet.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le numéro de téléphone :46 66 86 52

I. EXAMEN DE LA RECEVABILITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Dans cette phase, l'examen permettra pour chaque candidat de s'assurer que :

- 1. Toutes les pièces demandées ont été fournies ;
- 2. Le(s) diplôme(s) fourni(s) et l'âge du candidat sont conformes à ceux demandés. A ce niveau, une seule non conformité est éliminatoire.

Le cabinet de RH arrête et publie sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr et par voie d'affichage devant les locaux de l'ARMP, la liste des candidats autorisés à participer à la suite de la procédure de sélection.

II. ÉVALUATION DE LA QUALIFICATION ET DE L'EXPERIENCE DES CANDIDATS (/80 points)

Les candidats retenus seront invités à un Entretien préliminaire dit administratif au cours duquel les candidats devront fournir les copies originales du dossier de candidature

Cette phase permettra d'évaluer les dossiers de candidature sur la base des documents conformément à la notation ci - après :

Critères	Note
Qualification et compétence	30 points
Expérience professionnelle générale	20 points
Expériences professionnelles spécifiques	30 points

11.1	Qualification et compétence	30 points
	Niveau d'étude académique dans le domaine = à celui requis	20 points
	Niveau d'étude académique dans le domaine > à celui requis (1 point par an, plafond à 5 points)	03 points
	Langues et informatique	07 points

11.2	Expérience professionnelle générale	20 points
	Expérience = 10 ans	15 points
	Expérience > 10 ans (1 point par an d'expérience, plafond à 5 points)	05 points

11.3	publics delicated desirations publics	15 points
	Expérience = 07 ans	15 points
	Expérience > 07 ans (1 point par an d'expérience, plafond à 5 points)	05 points

11.4	Expérience dans les domaines de la réglementation et autres affaires Juridiques	12 points
	Expérience = 05 ans	10 points
	Expérience > 05 ans (1 point par an d'expérience, plafond à 5 points)	02 points

Préférence au titre de l'article 30 du décret n°2022-85	03 points
Les Chef services de l'ARMP bénéficieront de :	3 points

Seuls les candidats ayant obtenu, au terme de la phase II, une note supérieure ou égale à quarante-cinq (45) points seront admissibles et donc autorisés à se présenter à l'entretien oral avec l'ARMP.

III L'ENTRETIEN ORAL avec l'ARMP

La date et l'heure de l'entretien oral seront notifiées aux candidats retenus au moins trois (3) jours à l'avance par téléphone ou par tout autre moyen de contact

IV CHOIX DU CANDIDAT

Les trois premiers candidats qui auront obtenu les notes globales (examen de la qualification et de l'expérience + entretien oral) les plus élevées, par ordre de mérite, seront proposés au Conseil de Régulation de l'ARMP qui entérinera le choix définitif du candidat sélectionné.

L'ARMP publiera sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr et par voie d'affichage dans ses locaux, le nom du candidat à recruter conformément aux textes.

<u>MB</u>: Les candidats retenus pour l'entretien oral avec l'ARMP devront se présenter avec les originaux des pièces de leur dossier.

Nouakchott, le 26 janvier 2024

Le Directeur Général